

Projet associatif 2019-2023 Priorisation des actions

L'assemblée générale annuelle a pour mission, après adoption du projet associatif, de contrôler le suivi de sa mise en œuvre opérationnelle (article S10 de nos statuts). Le comité opérationnel (COMOP) du projet associatif, réuni en décembre 2019 a travaillé sur un plan pluriannuel de déploiement des plus de 70 actions de notre projet associatif. Ce plan vous est présenté lors de cette assemblée générale. Le COMOP doit définir les indicateurs permettant d'évaluer leur mise en œuvre. Ces indicateurs vous seront présentés à l'assemblée générale 2021 et permettront d'avoir le bilan quant à la réalisation des actions sur l'année 2020.

Axe	Objectif	2020	2021	2022	2023	2024
AXE 1 : PROMOUVOIR LE DROIT A L'OPTION DANS LE PARCOURS DE VIE, AU SEIN D'UNE SOCIETE QUI S'ADAPTE						
Objectif 1 : Développer des plateformes de services multimodales, proposant les options actuelles d'accompagnement et des options supplémentaires, en inclusion, à chaque âge de la vie						
	Action 1.1 : Travailler à des organisations permettant la scolarisation en milieu ordinaire en coordination avec l'Éducation Nationale	X				
	Action 1.2 : Œuvrer à l'inclusion inversée en matière de scolarisation (unités d'enseignement pour des enfants ne pouvant être accueillis à l'école de secteur)	X				
	Action 1.3 : Continuer à développer une offre variée des modalités d'accueil au sein des établissements (FAM, FH, FV...)		X			
	Action 1.4 : Développer des modalités d'accueil séquentielles (projets personnalisés au long court) et temporaires (stages, répit des aidants)		X			
	Action 1.5 : Travailler à l'inclusion des personnes accompagnées dans le monde du travail permettant à davantage de personnes l'accès en ESAT, en entreprise adaptée ou en entreprise ordinaire	X				
	Action 1.6 : Renforcer notre offre d'habitat (Établissements et logements partagés-adaptés) au cœur de la ville	X				
	Action 1.7 : Développer les services accompagnant la vie au domicile		X			
	Action 1.8 : Favoriser l'accès à la culture et aux loisirs	X				
Objectif 2 : Accompagner les personnes et leurs familles à l'évolution du parcours de vie						
	Action 2.1 : Former/informer les personnes accompagnées sur leurs droits et libertés, et leurs devoirs liés à leurs choix de vie	X				
	Action 2.2 : Préparer le responsable légal et/ou les familles aux évolutions des choix de vie de la personne accompagnée		X			
Objectif 3 : Agir pour accélérer l'adaptation de l'environnement et garantir un meilleur accueil des personnes en inclusion						
	Action 3.1 : Nouer des partenariats avec les acteurs clés et échanger périodiquement avec les personnels des services administratifs, de l'éducation nationale, des transports urbains, des hôpitaux et centres de soin, d'urbanisme et de loisirs		X			
	Action 3.2 : Renforcer notre présence sur les territoires	X				
	Action 3.3 : Cibler et participer à des actions de sensibilisation du grand public au handicap			X		
	Action 3.4 : Militer pour une meilleure reconnaissance des compétences des travailleurs handicapés	X				

Axe	Objectif	2020	2021	2022	2023	2024
AXE 2 : DEVELOPPER LA PARTICIPATION DES PERSONNES ACCOMPAGNEES						
Objectif 1 : Assurer la participation des personnes accompagnées aux décisions, aux projets, aux actions/innovations les concernant ou concernant l'association						
	Action 1.1 : Proposer les supports de communication associatifs et des établissements sous formes adaptées aux handicaps des personnes accompagnées	X				
	Action 1.2 : Former les personnels et les personnes accompagnées à mieux communiquer en langue des signes ou tout autre moyen de communication	X				
	Action 1.3 : Assurer la représentation des personnes accompagnées dans tous les lieux de décision les concernant (CVS, instances associatives, instances locales)	X				
	Action 1.4 : Garantir la prise en compte effective de leur parole	X				
Objectif 2 : Permettre le recueil et la remontée permanente au siège de l'association, de la parole, de l'expérience et des souhaits de toutes les personnes accompagnées par Cap' devant !						
	Action 2.1 : Mettre en place un espace associatif d'échanges spontanés en interne et veiller à son accessibilité par tous				X	
	Action 2.2 : Garantir la participation des Administrateurs de Cap' devant ! aux CVS des établissements	X				
	Action 2.3 : Faire vivre les CVS en améliorant leur préparation et synthèse (temps de recueil, comptes rendus numérisés et diffusés) et encourager la participation d'invités du siège et des territoires (ex. mairie)	X				
	Action 2.4 : Garantir une communication périodique du siège de l'association vers les personnes accompagnées sur les informations/idées remontées et les actions entreprises en réponse		X			
Objectif 3 : Développer la pair-aidance, et plus généralement la communication entre personnes accompagnées						
	Action 3.1 : Proposer systématiquement une journée d'intégration et nommer un parrain pour chaque nouvel arrivant parmi les personnes accompagnées	X				
	Action 3.2 : Former des personnes accompagnées à la pair-aidance et les accompagner dans leur rôle de pair sur les sujets où leur savoir expérientiel est précieux		X			
	Action 3.3 : Faciliter l'organisation d'événements permettant aux personnes accompagnées de se connaître et de partager leurs expériences			X		
AXE 3 : DEVELOPPER UNE COMMUNAUTE VIVANTE, RASSEMBLEE AUTOUR DE LA QUALITE ET DU BIEN-VIVRE DES PERSONNES ACCOMPAGNEES						
Objectif 1 : Définir la notion du « bien vivre » pour les personnes accompagnées au sein de Cap' devant !						
	Action 1.1 : Instituer un observatoire associatif autour du « bien-vivre » des personnes accompagnées par Cap' devant !		X			
	Action 1.2 : Mener une étude prospective de définition du bien-vivre auprès des personnes accompagnées et leurs familles, puis des études annuelles d'évaluation de l'expérience des personnes			X		
	Action 1.3 : Participer à des actions de recherche, en partenariat avec des universités, pour l'amélioration de la qualité de vie des personnes handicapées	X				
Objectif 2 : Faire de la qualité un bien commun au sein des établissements, services et siège administratif afin d'améliorer les accompagnements						
	Action 2.1 : Évaluer les pratiques d'accompagnement actuelles au sein de nos établissements et services	X				
	Action 2.2 : Mettre en place un socle commun de normes et pratiques avec l'ensemble des directions en s'appuyant en particulier sur la charte de la rééducation / réadaptation de la Fondation paralysie cérébrale (en annexe)			X		
	Action 2.3 : Animer le collectif des directions autour de la mise en œuvre et de l'actualisation régulière du socle commun en se basant sur les meilleures pratiques et les recommandations de la HAS			X	X	
	Action 2.4 : Mettre en place un dispositif d'échange de pratiques en ménageant des interactions régulières : entre directions des établissements et entre mêmes catégories professionnelles	X				
	Action 2.5: Instaurer un processus d'évaluation permanente des bonnes pratiques au sein de Cap' devant !				X	
Objectif 3 : Améliorer la gestion des informations						
	Action 3.1 Développer des nouveaux outils informatiques au bénéfice des personnes accompagnées, des professionnels, des adhérents			X		
	Action 3.2 : Mettre en conformité la gestion des outils informatiques avec la réglementation générale de protection des données	X				

Axe	Objectif	2020	2021	2022	2023	2024
AXE 4 : PROPOSER UNE OFFRE DE SERVICES SPECIFIQUES AUX FAMILLES						
Objectif 1 : Renforcer l'accompagnement des familles tout au long du parcours de leur enfant/proche						
	Action 1.1 : Mettre en place un parcours d'intégration des familles à l'arrivée de leur enfant/proche au sein de Cap' devant !	X				
	Action 1.2 : Mettre en place un système de parrainage des familles par une famille pair		X			
	Action 1.3 : Organiser un dispositif d'information/formation continue sur le handicap et informer sur les actualités du secteur et de l'association	X				
	Action 1.4 : Développer des cafés parents sur des temps d'échanges d'expériences et de pratiques	X				
	Action 1.5 : Créer un espace permanent d'expressions spontanées des familles vers les directions et le siège			X		
Objectif 2 : Valoriser le savoir expérientiel des familles et inciter leur engagement						
	Action 2.1 : Instituer à l'arrivée d'une personne dans un établissement, un temps systématique de transmission des besoins particuliers et des souhaits de la personne et de la famille	X				
	Action 2.2 : Favoriser l'interconnaissance et l'échange de pratiques entre parents et professionnels périodiquement		X			
	Action 2.3 : Construire avec les parents une continuité de parcours de rééducation-réadaptation		X			
	Action 2.4 : Inciter les familles à participer et s'investir dans la vie associative	X				
Objectif 3 : Développer des modalités d'aides et de répit aux familles						
	Action 3.1 : Proposer des services individualisés de soutien des familles : aide aux démarches, soutien psychologique ponctuel		X			
	Action 3.2 : Permettre des accueils temporaires ou séquentiels (en lien avec l'axe 1)		X			
	Action 3.3 : Travailler à des organisations permettant un accueil post journée, vacances (ex : centre de loisirs)				X	
AXE 5 : ACCOMPAGNER L'EVOLUTION DES PUBLICS DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES						
Objectif 1 : Adapter en continu les structures d'accueil et capacités d'accompagnement à l'évolution des profils des personnes accompagnées						
	Action 1.1 : Mettre en place un état des lieux régulier du public accompagné et de ses besoins pour analyser l'évolution et adapter les modes d'accompagnement	X				
	Action 1.2 : Se nourrir du partage d'expériences et développer l'expérimentation pour adapter les compétences au service de la personne accompagnée (cercles professionnels, laboratoires d'expérience)		X			
	Action 1.3 : Innover dans l'organisation interne des établissements (ex. unités spéciales, collectif de ressources)		X			
	Action 1.4 : Adapter les capacités techniques d'accueil aux nouveaux besoins	X				
	Action 1.5 : Élargir l'offre de prestations d'accompagnement au vieillissement (domicile et établissement)		X			
Objectif 2 : Développer la mise en réseau avec le territoire pour une approche optimisée des parcours de vie						
	Action 2.1 : Approfondir les partenariats avec d'autres établissements pour travailler sur des solutions partagées, coordonnées, voire modulaires (dans le cadre de RAPT, comme en dehors)	X				
	Action 2.2 : Tisser des partenariats avec le secteur sanitaire, notamment services d'urgence et d'hospitalisation et le secteur psychiatrique, échange de pratiques avec le personnel hospitalier, parcours/processus partagés en cas d'hospitalisation ou intervention d'une équipe mobile psychiatrique au sein des établissements	X				
	Action 2.3 : Solliciter des opérateurs de télémédecine et téléconsultation pour lutter contre les carences des professions médicales et paramédicales			X		
	Action 2.4 : Mettre en place des actions de prévention en faveur du parcours de santé des personnes accompagnées	X				

Axe	Objectif	2020	2021	2022	2023	2024
AXE 6 : AMELIORER LE BIEN-ETRE AU TRAVAIL ET VALORISER LES TALENTS DES PROFESSIONNELS						
Objectif 1 : Améliorer la gestion des ressources humaines et la qualité de vie au travail des professionnels						
	Action 1.1 : Mettre en place une Gestion prévisionnelle des métiers et des compétences (GPMC) dans les établissements, pour mieux adapter les prestations aux besoins des personnes accompagnées	X				
	Action 1.2 : Instaurer un processus d'intégration des nouveaux arrivants avec un parrainage systématique par un autre salarié, des points d'échange réguliers avec le cadre responsable la première année, et un séminaire des nouveaux salariés	X				
	Action 1.3 : Accompagner les cadres dans leurs pratiques managériales, harmonisées au sein de Cap' devant !	X				
	Action 1.4 : Développer les postes multi-établissements au sein de Cap' devant ! pour augmenter l'attractivité des temps de travail sur les métiers rares	X				
	Action 1.5 : Mutualiser les équipes sur les territoires de nos établissements		X			
	Action 1.6 : Réactualiser l'organisation des temps de travail en fonction des nouveaux besoins de l'accompagnement		X			
	Action 1.7 : Poursuivre la mise en place des solutions de remplacement pour optimiser la recherche de remplaçant et disposer de ressources rapidement opérationnelles	X				
	Action 1.8 : Favoriser les temps d'échange et analyse de pratiques entre professionnels des établissements, de la même catégorie professionnelle ou de catégories différentes		X			
	Action 1.9 : Procéder aux améliorations techniques (équipements et locaux), pouvant faciliter le travail des professionnels	X				
Objectif 2 : Valoriser et soutenir les talents et initiatives des professionnels de Cap' devant !						
	Action 2.1 : Accentuer la formation répondant aux nouveaux besoins des personnes accompagnées	X				
	Action 2.2 : Développer la participation aux congrès, aux colloques, aux conférences, aux réseaux métiers, pour enrichir les compétences professionnelles	X				
	Action 2.3 : Promouvoir les professions de nos établissements au sein des écoles et organismes de formation	X				
	Action 2.4 : Donner aux professionnels un espace privilégié d'échanges et de propositions, vers les directions et le siège			X		
	Action 2.5 : Développer la mutualisation des formations et la création de projets inter-établissements		X			
AXE 7 : ASSURER LA PERENNITE DE L'ASSOCIATION DANS LE RESPECT DE SES VALEURS						
Objectif 1 : Assurer un pilotage interne efficace de l'association et des établissements						
	Action 1.1 : Organiser, intégrer et outiller les fonctions supports au sein du siège et des directions des établissements	X				
	Action 1.2 : Assurer la remontée mensuelle d'informations et indicateurs clés de gestion de la part des directions (tableaux de bord internes)	X				
Objectif 2 : Construire un Contrat pluri annuel d'objectifs et de moyens (CPOM) avec les financeurs en prenant en compte les orientations du Projet Associatif et des politiques publiques						
	Action 2.1 : Négocier des moyens adaptés à l'évolution de l'offre médico-sociale sur les territoires en lien avec les attentes et souhaits des personnes accompagnées	X				
	Action 2.2 : Négocier des moyens adaptés à l'évolution de l'offre de Cap' devant ! orientés vers l'accueil de nouveaux publics	X				
Objectif 3 : Développer les financements hybrides						
	Action 3.1 : Mettre en place une communication pour collecter des fonds en direction du grand public et du monde de l'entreprise - dons et legs	X				
	Action 3.2 : S'organiser afin de répondre rapidement aux appels à projets (ARS, CD, Région) dans le but d'obtenir de nouveaux financements	X				
	Action 3.3 : Rechercher du mécénat de compétences auprès de grandes entreprises		X			
Objectif 4 : Mettre en place les outils d'évaluation de l'Association sur ses pratiques dans le cadre de sa politique Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)						
	Action 4.1 : Dresser un premier état des lieux des actions favorables à la RSE déjà mises en place	X				
	Action 4.2 : Formaliser et prioriser les enjeux principaux de l'organisation par rapport aux exigences du développement durable		X			